



# RÉPERTOIRE MUNICIPAL

## AVANT-PROPOS

Proclamé « canton » le 3 juin 1809, Wentworth est un havre de paix incontesté par ses citoyens, offrant une qualité de vie sans pareil. Parsemé de plus de 40 lacs devenus au fil des ans, et ce, depuis longtemps, des lieux de villégiature très prisés, dont le Lac Louisa qui est le plus vaste plan d'eau de la région d'Argenteuil. Avec son lot de trésors cachés, le Canton de Wentworth figure parmi les municipalités les plus « vertes » de la MRC d'Argenteuil par la rigueur de ses règlements d'urbanisme qui assure un développement en harmonie avec l'environnement naturel et par la protection de ses lacs et des paysages. En résumé, c'est un endroit idyllique pour les amoureux de la nature pour sa faune, sa flore, ses forêts et bien sûr, son charme boisé.

**Où vivre en nature devient réalité !**

## SAVIEZ-VOUS QUE?

### Séance du conseil

Chaque mois, les séances du conseil se déroulent à 19h au bureau municipal au 175, chemin Louisa.

### Taxes municipales

Chaque année, vous recevrez votre compte de taxes par la poste. Il existe plusieurs méthodes pour acquitter votre compte. **En savoir plus.**

### Communications

Restez informés des actualités municipales :

- **Site web**
- **Système d'alerte d'urgence**
- **Infolettre**
- Suivez-nous sur notre **page Facebook**

### Bibliothèque Jean-Marc-Belzile

Le Canton de Wentworth s'est associé avec la Ville de Lachute pour permettre à tous les résidents permanents et saisonniers de s'abonner gratuitement à la **bibliothèque Jean-Marc-Belzile** au 378, rue Principale à Lachute. Un formulaire d'inscription se trouve à l'hôtel de ville du Canton de Wentworth.

### Centre communautaire/Chapelle

Le **centre communautaire de Wentworth** est situé au 84/86, chemin Louisa. Des activités sont organisées à l'année. De plus, il est possible de réserver la salle pour divers événements.

### Salle Wi-Fi

L'entrée de la salle Wi-Fi se trouve au bas du stationnement de l'hôtel de ville. Vous trouverez la salle Wi-Fi équipée d'un espace de travail et d'une toilette. Cette pièce est accessible en tout temps (24/7), et ce, gratuitement.

*\*Aussi fonctionnelle lors d'une panne de courant*

### Urbanisme

Avant d'entreprendre des travaux de construction ou rénovation ou encore des travaux dans la bande riveraine (lacs, milieux humides, cours d'eau et cours d'eau intermittent), veuillez communiquer avec la municipalité afin d'obtenir toute l'information nécessaire à la réalisation de votre projet.

Certaines **demandes de permis** sont accessibles en ligne sur le site Web.

 175, Chemin Louisa

 info@wentworth.ca

 450 562-0701

**Heures d'ouverture**

Du lundi au vendredi : 9h00 à 16h30

## Chien

Tous les propriétaires de chien doivent obtenir **une licence valide** du Québec. Chaque année, au mois de juin, vous devez renouveler votre licence.

## Matières résiduelles

Consultez **l'horaire de la collecte**. La municipalité fournira à tout propriétaire qui lui en fait la demande :

- Un (1) bac roulant vert de 240 litres ou de 360 litres aux frais de ce dernier ;
- Deux (2) bacs bleus de 360 litres (gratuit) ;
- Un (1) bac de cuisine de compost (gratuit) ;
- Un (1) composteur domestique aux frais de ce dernier.

Des composteurs communautaires sont disponibles sur l'ensemble du territoire :

- À la Caserne au 116, chemin Louisa
- À l'intersection des chemins Dunany et Boyd
- À l'intersection des chemins Glen et Charlie Chaplin
- À l'intersection des chemins Acres et Lac Louisa Sud
- Au parc du Lac Grace

## Écocentre les Bons Voisins

L'**Écocentre les Bons Voisins** est situé au 40, chemin Sideline à Gore. Les 10 premières visites sont gratuites pour tous les résidents du Canton de Wentworth. Pour y avoir accès, une preuve de résidence est exigée (permis de conduire ou compte de taxes). Avant de vous déplacer, vérifiez l'horaire, le fonctionnement ainsi que la liste des matériaux acceptés.

## Protection des plans d'eau

Le Conseil municipal désire s'assurer du maintien de la qualité des eaux sur son territoire. Des études scientifiques ont prouvé que les espèces envahissantes ou plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) peuvent causer des dommages considérables à la flore, la faune, la qualité de l'eau, la santé publique, les quais, les bouées, les barrages et les embarcations. Elles constituent une menace directe pour le maintien de la qualité de l'eau.

### Obligation de laver

Avant la mise à l'eau, tous les utilisateurs doivent laver leur embarcation. De plus, nous vous recommandons de laver votre embarcation à la sortie.

### Station de lavage et débarcadère municipal

Une **station de lavage** est accessible à la Caserne au 116, chemin Louisa.

Sur le Chemin Giles, vous trouverez un **débarcadère municipal pour l'accès au Lac Louisa**. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la municipalité.

### Pesticides et fertilisants

Le Canton de Wentworth interdit l'utilisation d'engrais ou de pesticides et fertilisants sur le territoire. L'usage de compost est permis dans les jardins situés à plus de 15 mètres des lacs et des cours d'eau. Veuillez consulter le **règlement municipal**.

## Sécurité incendie - ***Pour toute urgence, composer le 9-1-1.***

### Feu d'ambiance

Avant d'allumer un feu d'ambiance (**moins d'un (1) mètre de diamètre et à l'extérieur de la bande riveraine**), renseignez-vous sur le niveau de risque d'incendie (**SOPFEU**). Pour ce faire, des panneaux ont été placés aux entrées de la Municipalité.

### Brûlage

Un permis est nécessaire pour effectuer un feu pour éliminer les branches d'arbres, d'arbustes ou de plantes. Vous pouvez envoyer votre demande à **incendie@wentworth.ca**.

*Toute personne qui allume un feu extérieur est responsable pour les dommages qui pourraient subvenir. En cas d'interdiction de feu, tous les permis deviennent invalides jusqu'à la levée de l'interdiction.*

## Travaux publics

### Chemins municipaux

Le service des travaux publics est responsable des **travaux d'entretien et d'amélioration** sur les chemins municipaux afin que nos résidents et visiteurs puissent voyager en toute sécurité.

Pour rapporter toute situation d'urgence, infraction ou incident par rapport aux travaux publics après les heures d'ouvertures, composez le \*4141.